



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du **10 MAI 2021**

fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2021

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment le I) du 2° du I de son article 11 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1304 du 19 octobre 2005 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2018 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur ainsi que la composition et le fonctionnement du jury ;

Arrêté du 12 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux et d'un concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur

Arrête :

Article 1^{er}

M. François LALANNE, préfet honoraire est nommé président du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2021.

Article 2

M. Eric BORRONI, ingénieur principal des services techniques, est nommé vice-président du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2021.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury :

- M. Yves BOBINET, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Franck BONICATTO, lieutenant-colonel ;
- Mme Marie-Françoise DELEPIERRE, ingénieure principale des services techniques ;
- Mme Guida FORNAGE, ingénieure principale des services techniques ;
- Mme Carine MATHE, attachée principale de l'administration de l'État ;
- M. Philippe MICHAUX, ingénieur principal des services techniques.

Article 4

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Eric BORRONI, vice-président.

Article 5

En cas de partage égal des voix, celle de la présidente est prépondérante.

Article 6

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Fait le **10 MAI 2021**

Pour le ministre et par délégation:
Pour le ministre de l'intérieur
Et par délégation
La directrice des ressources humaines


Laurence MÉZIN